

## **L'info** de la municipalité de Les Hauteurs

---

Bonjour,

Nous avons reçu la réponse vendredi le 3 février 2012 des Fermières pour le local au Partage. Elles nous informent qu'elles quittent. **L'information fautive véhiculée par certaines : « Il nous met à la porte »**. À quelques reprises déjà, j'ai écrit l'offre dans ce journal et si vous savez lire, vous l'avez sur papier écrit devant vous encore, dans votre maison, et ce n'est pas la première fois.

**Revoici l'offre qui a été faite aux Fermières** : *La municipalité désire créer la bibliothèque municipale dans les locaux du Partage. Or, il serait très intéressant que les Fermières soient intégrées à la bibliothèque pour faire connaître cette tradition qui est le tissage aux générations plus jeunes, c'est de l'histoire, de la culture, et ça s'intègre dans le rôle d'une bibliothèque comme courroie de transmission des savoirs et de la culture. Le local serait gratuit. Coût zéro \$ pour les Fermières.*

Que peut-on dire de plus, c'est clair je crois... En plus, certains éléments sont écrits dans leurs mandats! Le document écrit du rôle, des mandats et mécanismes de fonctionnement des Fermières avait été placé devant moi lors de la réunion où j'ai été présenté l'offre, accompagné de Monsieur Paris... Je l'ai ouvert, j'ai lu, c'est écrit noir sur blanc!

Il y a un autre organisme dans le Partage, c'est-à-dire l'Aféas, qui a comme mandat la défense des droits des femmes. Lorsqu'on va dans le local de l'Aféas on retrouve des métiers à tisser. Ce n'est pas dans leurs mandats le tissage! Expliquez-moi cela? L'Aféas, comme je l'ai déjà écrit dans le journal, et ce n'est pas moi qui l'invente, je l'ai pris sur le site Internet officiel de l'organisme! *Leur rôle est d'organiser des réunions pour instruire les femmes sur leurs droits*. Sa veux dire des réunions où on invite un ou une spécialiste à venir répondre aux interrogations des femmes sur leurs droits. On a donc besoin d'une salle de réunion pour cet organisme... et c'est tout. Or, avec l'organisation qu'on désire mettre en place dans la municipalité, elles auront simplement à faire une réservation de salle en définissant la date, le nombre de personnes et sa fin là....Si ça prend la grande salle municipale, ça sera celle-là! Comme organisme officiel reconnu par la Municipalité, la salle alors est gratuite.

**Revoici l'offre qui a été fait à l'Âge d'Or** : *La municipalité de Les Hauteurs récupérerait la maison de l'Âge d'Or, la réparerait rapidement, et la placerait à la disposition des organismes. Ça dit ceci pour l'Âge d'Or : Pas de paiements d'électricité, chauffage, de taxes, d'assurance, pas de paiement de loyer. Lorsque l'organisme fait quelque chose **qui est dans son mandat** qui est **d'animer la vie des 50 ans et plus** (soupers, danses, etc), **il n'y a aucun coût**. L'Âge d'Or aurait simplement à réserver le local au même titre que les autres organismes officiels de la municipalité de Les Hauteurs.*

Pourquoi cette approche? La réflexion de départ est très simple! Savez-vous qu'on a au moins 4 jeux de Bingo dans la municipalité? Il y a de la vaisselle au moins à trois endroits différents? Il y a probablement bien d'autres choses que je ne connais pas, qui sont cachées et qui constituent des dépenses complètement inutiles.

Au conseil du 6 février, Monsieur Morissette de Mallette le vérificateur externe était présent à la réunion du conseil pour analyser les états financiers de la municipalité de Les Hauteurs. En 2011, nous avons pris de l'argent dans les surplus accumulés afin de réaliser des travaux tel que le pont du 4 Est, le stationnement du 2 et 3 Ouest, etc. Pour avoir investi environ 115 000 \$ à partir du surplus, nous avons augmenté l'actif de la municipalité d'environ 160 000 \$. Nous avons encore une bonne marge de manoeuvre au niveau du surplus. Que personne ne prenne le chemin pour crier de fausses rumeurs que les taxes vont monter...La gestion d'une municipalité diffère de celle d'une entreprise privée.

Les conseillers et le maire sont là pour gérer et offrir des services à l'ensemble de la population et non pour quelques individus. Nous écoutons, nous regardons, nous analysons et nous décidons en fonction du pour et du contre d'une situation, la meilleure solution pour la collectivité. Il n'y a pas de solution miracle, il n'y a pas une seule solution et par malheur c'est jamais gratuit... Pour ceux qui ne l'on pas constaté encore, le développement est arrivé à Les Hauteurs et les affaires des années passées, c'est fini...qu'on se le dise.

**Activité des pompiers des Hauteurs** : Un tournoi de « balle donnée » sur glace aura lieu le samedi le 25 février 2012 au Saisonier (la patinoire), pour financer l'achat d'un traîneau d'évacuation. En cas de mauvais temps l'activité est remise au 26 février.

**Société d'Horticulture de Saint-Charles-Garnier** : La deuxième assemblée générale annuelle de la Société d'Horticulture de Saint-Charles-Garnier aura lieu le 14 mars au Centre Communautaire, 38, rue Principale à 19 h. Vous êtes invité à y participer.

**Grande vente de liquidation chez Domrémy** : À l'achat de 25 \$ ou plus, épargnez 50 % sur vos articles. Cette vente est à L'Unité Domrémy de Saint-Gabriel-Relais communautaire, 298 rue Principale.

**Gérer mon entreprise** : Une formation pour le démarrage d'entreprise sera offerte le soir pendant 12 semaines au Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Joli. Pour plus d'informations communiquez avec Sabine Auclair au 418 775-7089.

**Projet École Orientante** : Une journée sur les métiers aura lieu par les élèves de secondaire 2 le 10 février 2012 de 8 h 30 à 15 h à la Salle Municipale de Les Hauteurs. Vous êtes les bienvenues!

**Égouts et aqueduc à Les Hauteurs** : Le 27 février 2012 lors de la séance de travail du conseil, nous rencontrerons BPR, une firme de génie conseil pour les égouts et l'aqueduc. Depuis le début de ce projet (1970) nous avons Roche et ça n'avance pas. Que ce soit construire de nouvelles habitations résidentielles, accueillir une petite entreprise pour créer de l'emploi, nous n'avons pas l'infrastructure qui nous permet d'attirer personne. Devrait-on leur dire de se brancher sur madame Untelle ou monsieur Untel! Pour les égouts d'envoyer cela dans le fossé! Nous allons faire rire de nous autres si on dit des choses pareilles... le monde et les règlements ont changés. Il n'y a pas personne (individu ou entreprise) qui va vouloir s'implanter, tous vont prendre leurs jambes et au pire se ramasser à Saint-Gabriel. À ce moment-là, certaines ou certains pourront dire : Regarde Saint-Gabriel, ils nous ont volés...Erreur : nous avons rien fait pour changer la situation!

**Comité de développement** : L'assemblée générale du comité de développement aura lieu le 12 mars 2012 à 20 h à la salle du conseil de Les Hauteurs. À cette réunion, 3 postes seront en élection. Les nouvelles idées sont les bienvenues. Pascale Parent 418 798-4115

**Ministère des ressources naturelles et de la faune** : Conformément à la *Loi favorisant la réforme du cadastre québécois*, vous recevrez un avis qui décrit le territoire touché par les travaux de la réforme, précisant la date de début des travaux et mentionnant les coordonnées du bureau d'arpenteur-géomètre mandaté par le Ministère. L'avis vous invite à collaborer avec l'arpenteur en lui transmettant une copie de bornage non enregistrée, un certificat de localisation, un plan d'arpentage non enregistré ou un acte de vente privé non enregistré. Ces documents sont privés et l'arpenteur-géomètre ne peut y avoir accès sans votre collaboration. C'est quoi cette démarche? Le cadastre montre qui est propriétaire d'un lot ou d'une partie de lot. Le notaire et les arpenteurs accèdent à ces informations pour rédiger les contrats. Avec l'ordinateur et l'informatique aujourd'hui, il est très facile de placer ces documents ensemble pour être consultés facilement par eux et éviter des erreurs de vieux papiers dans un fond de tiroir lors d'une transaction immobilière. Dans certaines régions du Québec c'est déjà fait, et je peux vous dire que le coût des contrats a diminué, parce que le temps de recherche pour trouver tous les fameux titres a diminué. Les arpenteurs sont des hommes de loi qui établissent les limites d'une propriété. Je vous encourage à participer si vous êtes contacté, cela va éviter des erreurs dans le futur et bien des chicanes.